

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le vingt-deux avril deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour la séance d'installation du conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 15/04/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Jean-Claude LEBLOIS, Alain FAUCHER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Roland MALAGUISE, Franck LETOUX, Sébastien MOREAU, Dominique MARQUET, Alain DARBON, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Monique BLONDEL, Christine RIFFAUD, Jean-Pierre ESTRADE, Catherine CELESTIN, Josiane ROUCHUT, Alain GONZALES, Paul DUCHEZ, Jean-Pierre NEXON, Claudine LAFOREST, Jean-Claude DECOUT, Sylvette CHADELAUD, Camille DUDOGNON, Bernard POUSSIN, Michelle MONDIT

**EXCUSES** : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Xavier NOUHAUD (a donné procuration à Roger CLEDAT), Michel PARVY (donne procuration à Alain DARBON),

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### **2014 – 076 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 4 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

**Vu** la délibération 2014-072 du 22 avril 2014 portant sur l'élection du Président,

**Vu** la délibération 2014-073 du 22 avril 2014 portant sur la détermination du nombre de vice-présidents

**Vu** la délibération 2014-074 du 22 avril 2014 portant sur l'élection des Vice-Présidents,

**Vu** la délibération 2014-075 du 22 avril 2014 portant sur la détermination du nombre de conseillers au Bureau communautaire

**CONSIDERANT** que le Conseil communautaire a décidé que le Bureau Communautaire sera composé du Président et des Vice-Présidents et de deux autres membres, afin que le Bureau Communautaire soit composé d'un représentant par commune, qui seront élus comme le Président et les Vice-Présidents.

Suite à l'élection du Président et des Vice-Présidents, Monsieur le Président constate que les communes de Champnétery, Eybouleuf, La Geneytouse, Royères, Saint-Léonard de Noblat, Saint-Martin Terressus, Saint-Paul, Sauviat sur Vige, Saint-Bonnet Briance et Saint-Denis des Murs possèdent un représentant au Bureau Communautaire.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidature d'un représentant de la commune de Le Châtenet en Dognon pour siéger au Bureau Communautaire.

Monsieur Roger CLEDAT se déclare candidat.

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 3
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Monsieur Roger CLEDAT ayant obtenu 30 suffrages, est élu au Bureau Communautaire de la Communauté de communes de Noblat.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidature d'un représentant de la commune de Moissannes pour siéger au Bureau Communautaire.

- Monsieur Jean-Louis BREGAINT se déclare candidat.
- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 3
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Monsieur Jean-Louis BREGAINT ayant obtenu 30 suffrages, est élu au Bureau Communautaire de la Communauté de communes de Noblat.

Suite à l'élection de ces deux derniers membres, Monsieur le Président donne la composition du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat :

Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de La Geneytouse

Monsieur Alain DARBON, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Saint-Léonard de Noblat

Monsieur Bernard POUSSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Saint-Denis des Murs

Monsieur Bernard DUMONT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Eybouleuf

Monsieur Pierre LANGLADE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Champnétery

Monsieur Jean-Pierre ESTRADÉ, 5<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Saint-Martin Terressus

Madame Josiane ROUCHUT, 6<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Saint-Paul

Monsieur Jean-Pierre NEXON, 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Sauviat sur Vige

Monsieur Franck LETOUX, 8<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Royères

Madame Sylvette CHADELAUD, 9<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Saint-Bonnet Briance

Monsieur Roger CLEDAT, commune du Châtenet en Dognon

Monsieur Jean-Louis BREGAINT, commune de Moissannes

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

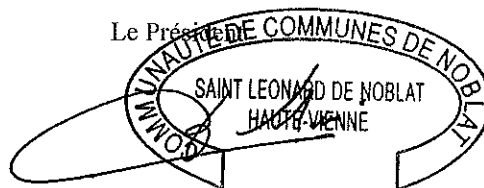
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

